



## FORMATION POST-PERMIS

### NOUVEAU : Gagnez jusqu'à 1 an sur votre période probatoire !

Depuis le 11 mai 2019, les titulaires d'un 1er permis de conduire qui ont suivi une **formation complémentaire « post-permis »** bénéficient d'une **réduction de leur période probatoire**.

#### A qui s'adresse la formation complémentaire post-permis ?

Cette formation complémentaire s'inscrit dans une **démarche volontaire** et s'adresse exclusivement aux **titulaires d'un 1er permis de conduire auto (B ou B1) ou moto (A1 ou A2) obtenu depuis au moins 6 mois et maximum 12 mois**.

#### Les avantages de la formation complémentaire jeunes conducteurs

En participant à cette formation, vous atteindrez plus rapidement les 12 points sur votre permis de conduire.

- Vous avez obtenu le permis en **conduite traditionnelle** ? Et hop... vous gagnez **1 an** sur votre période probatoire, soit 12 points en **2 ans** au lieu de 3 !
- Vous avez obtenu le permis en **conduite accompagnée** ? Et hop... vous gagnez **6 mois** sur votre période probatoire, soit 12 points en **1 an et demi** au lieu de 2 !

Mais à une condition, **n'avoir commis aucune infraction** ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension de votre permis de conduire.

#### Déroulement de la formation complémentaire jeune conducteur

##### Une seule journée de formation

La formation est **collective** (6 à 12 élèves par stage) et se déroule sur **une journée** (7 heures).

**L'objectif** : renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale du permis et durant les premiers mois de conduite autonome, afin de conduire de manière plus sûre.



### Au programme :

La formation suscite **l'échange sur les expériences de conduite** entre conducteurs d'une même génération.

Elle s'articule autour de **2 thématiques** :

1. Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
2. Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables

A l'issue de la formation, votre auto-école ZENECO CONDUITE vous délivre une **attestation de suivi de la formation complémentaire post-permis**.

Seules les auto-écoles disposant du label "École conduite qualité" peuvent valider cette formation. Elles sont reconnaissables à un macaron jaune apposé sur leur site internet et leur vitrine.

### Bon à savoir : des pics d'accidentalité durant les tous premiers mois de la période probatoire.

Selon les statistiques, les jeunes conducteurs sont victimes d'un nombre d'accidents considérable entre le 6ème et le 12ème mois d'obtention de leur permis. Ce pic d'accidentalité est lié à la sur confiance ressentie par les jeunes conducteurs après avoir obtenu leur permis de conduire. En lançant ce stage d'après permis, la Sécurité routière a pour objectif de lutter contre cette tendance et réduire le nombre d'accidents chez les jeunes. Ce concept de stage a déjà fait ses preuves dans d'autres pays.